ÉLECTIONS LÉGISLATIVES · SCRUTIN DU 18 NOVEMBRE 1962

(5me CIRCONSCRIPTION)



Chers Concitoyennes et Concitoyens,

Avec raison, personne, et nous moins que quiconque, ne voulons revoir les crises ministérielles répétées qui ont eu lieu pendant la IVe République ; crises d'ailleurs causées par ceux qui, aujourd'hui, les condamnent le plus sans regretter leur attitude passée.

Ce sont eux aussi qui se félicitent, maintenant, de l'indépendance totale de l'Algérie sans même que les accords d'Evian soient respectés, après s'être systématiquement opposés, dans le passé, à la loi cadre algérienne qui aurait permis — personne ne le conteste plus — une solution pacifique plus rapide et plus favorable aux intérêts de la France.

La Constitution de la Ve République, à l'élaboration de laquelle j'ai participé activement en qualité **de Membre du Comité Consultatif Constitutionnel,** a fait preuve de son efficacité, **reconnue par tous, pour assurer la stabilité gouvernementale** tout en donnant au gouvernement le moyen de gouverner. Nous demandons simplement son application avec le respect de la légalité républicaine et l'indépendance de la justice qu'elle entraîne. **L'instauration d'un gouvernement de législature doit affermir encore la permanence du pouvoir exécutif.**

Si en raison du rythme de la vie moderne, une république présidentielle paraissait souhaitable, nous n'y serions pas opposés à la condition expresse que l'équilibre et la séparation des pouvoirs soient respectés comme dans tous les pays démocratiques qui connaissent cette institution, faute de quoi **un tel régime s'orienterait nécessairement et rapidement vers le pouvoir personnel et la disparition de la Démocratie.**

L'élection du Président de la République au suffrage universel qui vient d'être acceptée par le peuple, lui confèrera **une autorité accrue** qui exige en contrepartie, pour le maintien de l'équilibre indispensable, que les représentants du peuple chargés, aux termes de la Constitution, de légiférer et de contrôler l'action gouvernementale, aient **une personnalité,** ce qui permettra la collaboration nécessaire entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

BEAUCOUP D'ENTRE VOUS ME CONNAISSENT.

Né dans la petite ferme paternelle de Chaulnes, l'enseignement reçu des instituteurs à l'école communale et des professeurs au Lycée ainsi que les sacrifices consentis par mes parents m'ont permis de poursuivre mes études et d'accéder à ma situation actuelle tant professionnelle que politique.

Les uns et les autres m'ont aussi inculqué les **principes de LIBERTE, de RESPECT DE LA LOI, de TOLERANCE et de JUSTICE SOCIALE qui constituent l'IDEAL REPUBLICAIN** auquel je suis resté fidèle toute ma vie.

Conseiller Général du Canton de Chaulnes depuis 1945, mes collègues me portèrent à la présidence de la Commission d'Administration générale du Conseil Général ; **Sénateur de la Somme de 1948 à 1959,** de nombreux rapports me furent confiés et notamment tous ceux relatifs aux questions constitutionnelles, et fus désigné pour le **Comité Consultatif Constitutionnel. MINISTRE PENDANT 38 MOIS CONSECUTIFS pendant lesquels j'ai exercé les fonctions de Ministre de l'Intérieur,** pendant une durée plus longue que n'importe lequel de mes successeurs jusqu'à ce jour, alors qu'on se trouvait cependant en période d'instabilité ministérielle ; il m'a été possible de faciliter **la tâche ingrate et difficile des administrateurs de nos communes** pour le plus grand profit de leur population et de faire aboutir heureusement **les revendications légitimes des habitants** de toutes conditions et de toutes opinions.

Président National du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, ma tâche consiste à rechercher la conciliation entre les intérêts de ces activités dans le respect de la libre entreprise, sans méconnaître le droit et le devoir pour l'Etat de faire les arbitrages nécessaires pour le plus grand bien de la collectivité nationale.

Domaine Economique et Social :

L'expansion économique, qui a tendance à se ralentir et à connaître des difficultés, **doit être développée** dans la stabilité monétaire, grâce à un plan économique et social démocratiquement établi, orienté spécialement vers **le logement, les constructions scolaires, le maintien du plein emploi, l'intégration des Français d'Algérie et l'amélioration du sort des vieux.**

La modernisation de l'agriculture et la parité sociale du monde rural doivent intervenir ainsi que le rétablissement **de l'indexation des prix agricoles, accordée par le Gouvernement GAILLARD en 1958 et supprimée depuis.** Ces mesures doivent permettre de donner droit à l'agriculture à ce qui a été accordé aux autres catégories professionelles de Français : des prix décents, la sécurité du revenu minimum, l'écoulement de sa production.

L'expansion économique régionale doit faire l'objet de toute notre attention avec la **création d'activités industrielles décentralisées et la suppression des abattements pour zones de salaires.**

L'enseignement général et professionnel doit permettre à tous les jeunes, et **notamment à ceux du monde paysan et ouvrier actuellement défavorisés, l'égal accès aux études** et donner à la nation la pleine disposition de ses valeurs humaines.

En politique extérieure : La France doit affirmer sa présence active dans les organisations internationales. Elle doit reprendre ses efforts, justifiés avec éclat par le succès du Marché Commun, pour **construire l'Europe** et pour parvenir à l'unité politique de celle-ci **dans le renforcement d'institutions communautaires.** Des négociations doivent être entreprises en vue d'une défense intégrée pour soulager le pays de l'effort financier, supérieur à ses moyens, qu'entraîne la constitution d'une force de frappe nationale.

Enfin un **régime d'information objectif** doit être établi avec un statut démocratique de la radio-télévision française.

Avocat de profession, **je n'ai cessé de défendre de mon mieux les intérêts** qui m'étaient confiés et personne ne peut discuter l'évidence qu'il n'est pas nécessaire d'appartenir à une catégorie sociale déterminée pour connaître ses difficultés particulières et ses problèmes propres et chercher à les résoudre efficacement.

Si je deviens votre Député, vous pouvez compter sur moi pour être le représentant de tous, **quelle que soit l'activité, la qualité, la situation de chacun** : agriculteurs, artisans, commerçants, industriels, fonctionnaires, professions libérales, rentiers, retraités, salariés, anciens combattants et victimes de la guerre, anciens prisonniers, etc., et ce **sans préoccupation politique, partisane ou personnelle.**

Bien entendu, **au cas de succès électoral, j'abandonnerai mes fonctions actuelles,** d'ailleurs incompatible avec celles de Député, pour me **consacrer à l'exercice du mandat parlementaire.**

Vous avez le choix entre de nombreuses candidatures, MAIS VOUS SAUREZ DISCERNER, **DES LE PREMIER TOUR**, LE CANDIDAT LE PLUS APTE A VOUS REPRESENTER **POUR LA DEFENSE DES PRINCIPES REPUBLICAINS** ET DE VOS LEGITIMES INTERETS GENERAUX ET PARTICULIERS.

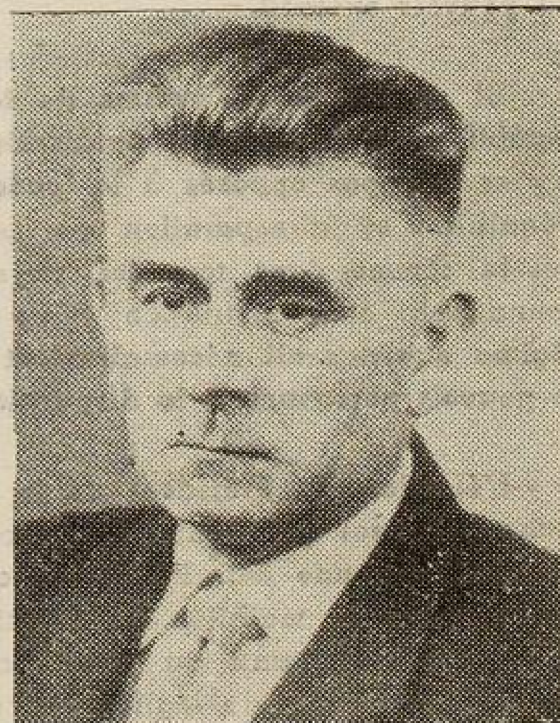
M. le Dr BOINET, Conseiller Général, Maire de la Ville de Péronne, m'a fait l'amitié d'accepter d'être mon suppléant. Toute la région connaît son intelligence, son dévouement et les réalisations magnifiques qu'il a accomplies. L'aide qu'il m'apportera dans l'accomplissement de mon mandat sera bénéfique pour tous.

Vive la République !

GILBERT-JULES

Conseiller Général

Ancien Sénateur de la Somme - Ancien Ministre



REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Dr Daniel BOINET

Vice-Président du Conseil Général - Maire de Péronne

Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18

CANDIDATS D'UNION DÉMOCRATIQUE

Impr. des " Tablettes de Péronne "